Modification de droit commun n°3

Plan Local d'Urbanisme de Plobannalec-Lesconil

Arrêté d'ouverture et formalités de publicité de l'enquête publique

PIÈCE N°11 DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cittànova

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-242900702-20241219-A_2024_12_16-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
des arrêtés du président

N° Acte : A-2024-12-16	Classification : 2.1 Documents d'urbanisme
Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la procédure de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Plobannalec-Lesconil	

Le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à 19 et R.123-1 à 27 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12 juillet 2006, modifié les 11 mars 2010 et 29 octobre 2019 et révisé de manière simplifiée le 22 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays bigouden sud et opérant le transfert en lieu et place des communes membres, de la compétence plan local d'urbanisme au 1er janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes du Pays bigouden sud n° A-2023-12-14 du 6 décembre 2023 prescrivant la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud n°C-2024-02-15-07 du 15 février 2024 prescrivant la réalisation d'une évaluation environnementale et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°C-2024-06-27-01 du 27 juin 2024 tirant le bilan de la concertation préalable ;

Vu les avis des personnes publiques associées consultées ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision n° E24000208/35 du 4 décembre 2024 de monsieur le président du tribunal administratif de Rennes désignant comme commissaire enquêteur monsieur LE GOFF Jean Jacques ;

Considérant que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne a accusé réception du dossier de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de Plobannalec-Lesconil le 23 septembre 2024 ;

Considérant que l'article R.104-25 du Code de l'urbanisme dispose que « L'autorité environnementale formule un avis sur le rapport de présentation ou, à défaut, le rapport environnemental [...], et sur le projet de document dans les trois mois suivant la date de réception du dossier » ;

Considérant dès lors que l'autorité environnementale dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis, soit d'ici au 23 décembre 2024 ;

Considérant que la communauté de communes du Pays bigouden sud est compétente en matière de plan local d'urbanisme ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,
ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-242900702-20241219-A_2024_12_16-AR

Article 1 : Objet de l'enquête publique, caractéristiques principales du projet

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune de Plobannalec-Lesconil, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il comporte :

- Un rapport de présentation
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Un règlement (écrit et graphique)
- Des annexes

La modification n°3 du PLU a pour objet les points suivants :

- Modification des règlements écrit et graphique, et création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autres part pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit applicable à la zone Ui (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe « servitudes d'utilité publique » concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'Orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.

Article 2 : Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la procédure de modification n°3 du PLU ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ;
- L'évaluation environnementale et son résumé non technique ;
- Les pièces administratives afférentes à la procédure ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- Les avis émis par l'État et les Personnes Publiques Associées et consultées ;
- Le bilan de la concertation ainsi que les éléments de publicité de l'enquête publique ;
- L'entier dossier du projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Plobannalec-Lesconil.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-242900702-20241219-A_2024_12_16-AR

Article 3 : Dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique dans le cadre de la modification n°3 du plan local d'urbanisme de PLOBANNALEC-LESCONIL se déroulera **du mercredi 22 janvier 2025 à 9 heures au lundi 24 février 2025 à 16 heures 30**, soit pendant une durée **de 34 jours**.

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur et siège de l'enquête publique

Monsieur LE GOFF Jean-Jacques, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes (décision n°E24000208/35 en date du 4 décembre 2024).

Le siège de l'enquête publique est localisé en mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1 rue de la mairie 29740 Plobannalec-Lesconil.

Article 5 : Modalités de mise à disposition du dossier au public

Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, seront tenus à disposition du public sur support papier :

- À la mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1 rue de la mairie 29740 Plobannalec-Lesconil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est communicable par courrier à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur un poste informatique dédié et libre d'accès en mairie de Plobannalec-Lesconil, aux heures habituelles d'ouverture ;
- Sur le site internet de la CCPBS : https://www.ccpbs.fr/, à toute heure ;
- Sur le site internet de la commune de Plobannalec-Lesconil : https://www.plobannalec-lesconil.bzh/, à toute heure ;
- Sur le registre dématérialisé accessible à partir de l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908.

Article 6 : Observations et propositions du public

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).
- Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (1 rue de la mairie 29740 Plobannalec-Lesconil).

Les observations et propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur » :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-242900702-20241219-A_2024_12_16-AR

- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908.

- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr

Il est précisé que les observations reçues par courrier seront annexées au registre papier au siège de l'enquête et que l'ensemble des observations et propositions reçues par voie dématérialisée seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles de tous à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908.

Ces observations et propositions doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 février 2025 à 16h30.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : Dates des permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public à la mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :

- Le mercredi 22 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 31 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 11 février 2025 de 09h00 à 12h00
- Le lundi 24 février 2025 de 13h30 à 16h30

Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

Article 8 : Autorité environnementale

Le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Plobannalec-Lesconil a fait l'objet d'une consultation de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne.

Les pièces du dossier d'enquête publique comprennent l'évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Ces documents peuvent être consultés en mairie de Plobannalec-Lesconil.

Article 9 : Responsables du projet soumis à enquête publique

Monsieur le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud est responsable du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil.

Des informations relatives au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès des services concernés au siège de la communauté de communes du Pays bigouden sud sis 17 rue Raymonde Folgoas Guillou 29120 Pont-l'Abbé ou par téléphone au 02.98.98.06.04 (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Article 10 : Clôture et suite de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est clos par le commissaire enquêteur conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement. Il dispose d'un délai de 8 jours pour transmettre un procès-verbal de synthèse des observations et propositions écrites et orales au responsable du projet, qui disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 029-242900702-20241219-A_2024_12_16-AR

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables.

Conformément à l'article L.123-15 du Code de l'environnement, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera à la communauté de communes du Pays bigouden sud, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie de Plobannalec-Lesconil et au siège de la communauté de communes du Pays bigouden sud, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces bâtiments au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet : https://www.ccpbs.fr/

L'ensemble de ces documents sera consultable pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions motivés du commissaire enquêteur seront adressées au président du Tribunal Administratif de Rennes par le commissaire enquêteur et au préfet du Finistère par le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Article 11 : Approbation des projets soumis à enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLU de la commune de PLOBANNALEC-LESCONIL, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud pour approbation.

Le document approuvé sera tenu à la disposition du public.

Article 12 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 13 : Ampliation du présent arrêté

Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet du Finistère, monsieur le maire de Plobannalec-Lesconil, monsieur le commissaire enquêteur susvisé, monsieur le président du tribunal administratif de Rennes.

Et transcrite au registre des arrêtés de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

À PONT-L'ABBÉ, le 19 DEC. 2024

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent (3, contour de la Motte – 35044 RENNES) dans les deux mois à partir de sa publication. Il peut également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite). Ce tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

MARCHÉ DE SERVICES

Accord-cadre de service pour l'inspection caméra des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en service et curage préalable

Section 1 : identification de l'acheteur.
Nom de l'acheteur : Quimperlé Communauté.
SIRET 242 900 694 00165.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Profil acheteur :
Mégalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : EA2024-24.
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Guillaume Raguin.
E-mail : guillaume.raguin@quimperle.bzh
Section 3 : procédure.
Type de procédure : procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.
Conditions de participation : selon le règlement de la consultation (preuve par tout moyen).
Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.
Date et heure limites de réception des plis : 03/02/2025 à 12 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du contrat.
Intitulé du contrat : inspection caméra des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en service et curage préalable.
Code CPV : 71631000.
Lieu principal d'exécution du contrat : territoire de Quimperlé Communauté.
Durée de l'accord-cadre : le contrat débutera effectivement à partir de sa notification. Il est conclu pour un an, reconductible trois fois pour la même période.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Consultation allotie : non.
Section 6 : informations complémentaires.
Visite obligatoire : non.
Variantes : interdites.

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

MARCHÉ DE SERVICES

Contrôles et tests préalables à la réception des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable

Section 1 : identification de l'acheteur.
Nom de l'acheteur : Quimperlé Communauté.
SIRET 242 900 694 00165.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Profil acheteur :
Mégalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : EA2024-25.
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Guillaume Raguin.
E-mail : guillaume.raguin@quimperle.bzh
Section 3 : procédure.
Type de procédure : procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.
Conditions de participation : selon le règlement de la consultation (preuve par tout moyen).
Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.
Date et heure limites de réception des plis : 03/02/2025 à 12 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du contrat.
Intitulé du contrat : contrôles et tests préalables à la réception des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable.
Code CPV : 71631000.
Lieu principal d'exécution du contrat : territoire de Quimperlé Communauté.
Durée de l'accord-cadre : le contrat débutera effectivement à partir de sa notification. Il est conclu pour un an, reconductible trois fois pour la même période.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Consultation allotie : non.
Section 6 : informations complémentaires.
Visite obligatoire : non.
Variantes : interdites.

Publicités immobilières réglementées

RENDEZ-VOUS en annonces officielles

MX82597

Avis - Attributions de marchés

Audierne

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : commune d'Audierne, hôtel de ville, 12, quai Jean-Jaurès, 29770 Audierne.
Procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.
Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'école Pierre Le Lec (école maternelle, école élémentaire, restauration scolaire, salle de sport).
Attribution :
Par délibération n° DE2024-136 du conseil municipal du 11/12/2024, le marché suivant : SARL Brulé Architectes Associés, 2, rue Félix-Le Dantec, 29000 Quimper, moyennant le prix de 450 152 € HT pour la tranche ferme et 28 000 € HT pour la tranche optionnelle, soit un total de 478 152 € HT soit 573 782,40 € TTC.
Date de notification du marché : le marché a été notifié à l'entreprise le 31/12/2024.
Date d'envoi à la publication : 31/12/2024.

BREST MÉTROPOLE

AVIS D'ATTRIBUTION

Maintenance et réparations sur les parcs ascenseurs de Brest métropole, de la ville de Brest et du centre communal d'action sociale de la ville de Brest

Cet accord-cadre sur appel d'offres ouvert est passé en application des articles R.2124-1 à R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.
Section 1 : pouvoir adjudicateur.
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Brest métropole. Correspondant : M. le Président, Division de la commande publique, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2, tél. 02 98 33 54 11, télécopieur 02 98 33 54 15.
Courriel : marches@brest-metropole.fr
Adresse internet : https://www.brest.fr
Adresse internet du profil acheteur : http://marches.megalis.bretagne.bzh/
Type de pouvoir adjudicateur : organisme de droit public.
Activité principale : services généraux des administrations publiques.
Procédure conjointe :
Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe avec :
- La ville de Brest, 2 rue Frézier, CS 63834, F-29238 Brest cedex 2.
Code NUTS : FRH02.
Courriel : marches@brest-metropole.fr
Adresse internet : https://www.brest.fr
- Le CCAS de la ville de Brest, 40, rue Jules-Ferry, CS 63834, F-29238 Brest cedex 2.
Code NUTS : FRH02.
Courriel : ccas-direction@ccas-brest.fr
Adresse internet : https://www.brest.fr
Numéro de référence : Brest-M-DCP-2024-5111.
Section 2 : objet.
Code CPV principal : 50750000.
Type de marché : services.
Description succincte : maintenance et réparations sur les ascenseurs de Brest métropole, de la ville de Brest et du Centre communal d'action sociale de la ville de Brest.
Sans montant minimum/maximum 840 000 € HT.
Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non.
Lieu d'exécution : Code NUTS, FRH02.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : valeur technique (60 %) ; prix des prestations (40 %).
Information sur les options :
Options : non.
Information sur les fonds de l'Union européenne :
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.
Section 3 : procédure.
Type de procédure : appel d'offres ouvert.
Information sur l'accord-cadre : un accord-cadre a été mis en place.
Enchère électronique : non.
Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.
Date d'envoi de l'avis initial : 03/07/2024.
Section 4 : attribution.
Attribution du marché n° 2025-0607.
Informations sur les offres : nombre d'offres reçues : 5.
Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non.
Date de conclusion du marché : 04/12/2024.
Titulaire du marché : ABH SAS, 34, rue Jean-Marie-David, BP 32239, 35742 Pacé cedex.
Le titulaire est une PME : oui.
Montant du marché : 19 6724 € HT.
Information sur la sous-traitance :
Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.
Autres informations :
Modalités de consultation des pièces de l'accord-cadre : sur rendez-vous pris auprès de la Division de la commande publique (tél. 02 98 33 54 11), Brest métropole, hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven.
Procédures de recours :
Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : tribunal administratif de Rennes et greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, F-35044 Rennes cedex, téléphone (+33) 2 23 21 28 28, fax (+33) 2 99 63 56 84 ; courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Date d'envoi du présent avis : 02/01/2025.

Avis administratifs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PLEYBEN-CHÂTEAULIN-PORZAY

AVIS ADMINISTRATIF

Instauration du droit de préemption urbain

Par délibération en date du 10/12/2024, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) a décidé d'instaurer un Droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbanisables et à urbaniser du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI-H), d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur les deux périmètres ORT de Châteaulin et de Pleyben, de déléguer une partie de l'exercice du DPU aux communes membres. La délibération sera affichée en mairies et au siège de la CCPCP pendant un mois.

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil

Par arrêté du président de la Communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) n° A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, a été ordonnée l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil qui se déroulera du mercredi 22/01/2025 à 9 h jusqu'au lundi 24/02/2025 à 16 h 30.
Objet de l'enquête :
L'enquête publique porte sur le projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil, qui a pour objet les points suivants :
- Modification des règlements écrit et graphique, et création d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour d'une part, créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autre part, pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal.
- Modification du règlement écrit applicable à la zone Ui (urbanisé à vocation d'activité).
- Mise à jour de l'annexe "servitudes d'utilité publique" concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les obstacles (PT2) au profit d'Orange.
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.
Personne responsable du projet :
M. le Président de la CCPBS est responsable du projet de modification n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès des services concernés au siège de la CCPBS sis 17, rue Raymonde-Folgoas-Guillou, 29120 Pont-l'Abbé ou par téléphone au 02 98 98 06 04 (du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h).
Désignation du commissaire enquêteur :
M. Jean-Jacques Le Goff a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.
Composition du dossier d'enquête :
Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un résumé non technique, figurent dans le dossier d'enquête qui comprend également toutes les pièces requises au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ainsi qu'un dossier se rapportant à la publicité de l'enquête publique.
Siège de l'enquête et modalités de mise à disposition du dossier au public :
Le siège de l'enquête publique est localisé en mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1, rue de la Mairie, 29740 Plobannalec-Lesconil. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Plobannalec-Lesconil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Le dossier d'enquête publique est également consultable :
- sur le site internet de la CCPBS : https://www.ccpbs.fr/
- sur le site internet de la commune de Plobannalec-Lesconil :
https://www.plobannalec-lesconil.bzh/
- sur le registre dématérialisé dédié : https://www.registre-dematerialise.fr/5908
Le dossier d'enquête publique est communicable par courrier à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.
Observations et propositions du public :
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (mairie, 1, rue de la Mairie, 29740 Plobannalec-Lesconil), en précisant modification n° 3 du PLU de Plobannalec-Lesconil. Les observations pourront également être adressées :
- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5908
- par courriel, à l'adresse suivante :
enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr
En précisant modification n° 3 du PLU de Plobannalec-Lesconil. Ces observations doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24/02/2025 à 16 h 30. Les observations et propositions reçues par voie dématérialisée seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles de tous à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5908
Dates et heures des permanences du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public à la mairie de Plobannalec-Lesconil, aux dates suivantes :
- Mercredi 22/01/2025, de 9 h à 12 h.
- Vendredi 31/01/2025, de 14 h à 17 h.
- Mardi 11/02/2025, de 9 h à 12 h.
- Lundi 24/02/2025, de 13 h 30 à 16 h 30.
Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.
Conclusions et rapport du commissaire enquêteur :
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.
Suite de l'enquête publique :
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays bigouden sud.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/01/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes. Dénomination sociale : **SARL ADOLI.** Forme : SARL. Capital social : 200 €. Siège social : 21, Grand'Rue, 29600 Morlaix. Objet social : achat, revente de produits français non alimentaires et non soumis à la réglementation en boutique et en ligne. Création d'accessoires textiles français pour les particuliers et les professionnels. Gérance : Mme Olivia Husson demeurant 12, rue du Vieux-Manoir, 29420 Plouvorn. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Brest.

Vie des sociétés - Formalités diverses

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ML SERVICES
SARL au capital de 3 825 €
Siège social : 59, rue de Glasgow, 29200 BREST
RCS BREST 518 244 793

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 175, rue de Mescadiou, 29850 Gouesnou à compter du 01/01/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Brest.

RENDEZ-VOUS SUR
letelegramme.fr

Suite des obsèques

Brest, La Forest-Landerneau Saint-Philibert (56), Guipavas Le Faouët (56)

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Maurice PLOUGASTEL

survenu le 3 janvier 2025, à l'âge de 85 ans.
De la part de :
Dominique et Aimée (†),
Jeannot et France,
Yvon (†) et Huguette,
Marie-Gisèle et Marcel;
ses frères, soeur,
belles-soeurs, beau-frère,
Sébastien, Pascale, Bénédicte,
ses filleuls;
ses neveux, nièces et toute la famille,
Mgr Laurent Dognin, les prêtres
et diacres du diocèse de Quimper.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 10 janvier, à 14 h 15, en l'église de La Forest-Landerneau.**
Maurice repose à la chambre mortuaire de l'EHPAD de Keraudren, 160 rue Ernestine de Trémaudan à Brest. Visites de 10 h à 18 h.
La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine ainsi que son médecin traitant le Dr Diserbo et l'ensemble du personnel de l'EHPAD, pour leur gentillesse et leur dévouement.

PF Prigent,
Landerneau, 02 98 21 66 77

Plouescat, Brest, Caen

« Sois sage, ô ma douleur, et tiens-toi plus tranquille. »

Charles Baudelaire

Nous faisons part du décès, à 90 ans, de

Madame Louise PRIGENT
née PENNORS

De la part de :
ses enfants, Christian,
Patricia et Erwan Falhon-Prigent;
ses petits-enfants et leurs conjoint(e)s,
Terence et Sarah, Manuel et Axelle,
Orianne et Nicolas;
ses arrière-petits-fils, Alix et Gabriel;
son frère, Marcel,
et toute la famille.
Une pensée pour son fils et son mari,
Alain et Alain, trop tôt disparus.

Selon la volonté de maman,
ses obsèques seront célébrées de manière civile **dans l'intimité familiale et des proches.**
Louise repose à l'Espace funéraire de Plouescat.
Visites ce lundi de 14 h à 17 h.
La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine, et tout particulièrement son médecin traitant, Véronique Peres, l'équipe d'infirmier(e)s de la rue de la République pour ses soins quotidiens, et le service Réanimation de l'hôpital de Morlaix qui a permis à maman une fin de vie douce et digne.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Gouriou,
Plouescat, 02 98 19 11 11

Plourin-lès-Morlaix, Henvic Pleuven

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Simone RENOT
née GLORENNEC

survenu à l'âge de 94 ans.
De la part de :
ses enfants,
Marie-Annick et Michel Le Lea,
Bertrand et Christine (†);
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
son frère,
ses beaux-frères et sa belle-soeur,
et toute la famille.

Les obsèques seront célébrées **mercredi 8 janvier 2025, à 14 h 30, en l'église de Plourin-lès-Morlaix.**
Simone repose à l'Espace funéraire, 71 rue du Docteur Kergaradec à Plourin-lès-Morlaix.
Visites de 14 h à 18 h.
La famille remercie le Dr Dubrulle et le personnel de Ker An Dero pour leur gentillesse.
Fleurs réservées à la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Menez,
Plourin-lès-Morlaix, 02 98 62 00 05

Ploudaniel, Nantes Plouider (Pont du Châtel)

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Marcel ROUDAUT

survenu dans sa 88e année.
De la part de :
ses enfants,
Joël et Françoise,
Sylvie, Jean-Luc,
Pierre et Iwona;
ses petits-enfants, Jessica et Niels,
Sophie, Thomas, Lydiane, Philippe;
son arrière-petite-fille, Jill;
ses frères, ses soeurs,
ses beaux-frères, ses belles-soeurs,
Auguste et Marie-Thérèse,
Jean-Pierre et Bernadette (†),
Denise et Jean Ropars,
Jeannette et René Le Roux,
Jacqueline et Louis Le Crom,
Jean (†) et Thérèse Le Verge,
Gaby (†) et Annick Le Verge;
ses neveux et nièces, cousins
et cousines, et toute la famille.
Une pensée pour son épouse,
Marie-Thérèse Le Verge.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 7 janvier, à 14 h 30, en l'église de Ploudaniel.**
Marcel repose au Centre funéraire du Parcou, rue Camille Douls à Ploudaniel.
Visites ce lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mardi de 10 h à 12 h.
La famille remercie son médecin, ses infirmiers, Eric et Olivier, Amadeus et l'ensemble des personnes qui l'ont accompagné.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF An Avel,
Lesneven, 02 98 44 11 86

Guipavas, Saint-Divy

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès soudain de

Monsieur Jean-Pierre ROUÉ

survenu à l'âge de 78 ans.
De la part de :
son frère, François et Joëlle;
ses nièces, Nadine et Mik,
Estelle et Greg;
ses chers petits-neveux
et petites-nièces,
Laurine, Aubin, Lola, Tom;
toute la famille ainsi que ses amis.

La cérémonie religieuse aura lieu **jeudi 9 janvier 2025, à 14 h 15, en l'église de Guipavas.**
Jean-Pierre repose au salon funéraire de Lavallot, 55 rue Andrée Chedid, à Guipavas.
Visites mercredi, à partir de 14 h.
La famille remercie le Dr Legrée et le cabinet infirmier Kerastivel pour leur accompagnement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Prigent,
Guipavas, 02 98 84 73 53

Plougastel-Daoulas, Lannilis Quimper, Le Perreux-sur-Marne Brest

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès du

Docteur Jean-Michel SALIOU

survenu à l'aube de ses 80 ans.
De la part de :
son épouse, Jacqueline;
ses enfants, Julien et Audrey,
Thomas et Hélène, Marie;
ses petits-enfants,
Léonne, Maxine, Timaël, Mayeul,
Romane, Augustin, Yanis;
sa sœur, Odile et Roger Morice,
et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 10 janvier, à 14 h 30, en l'église de Plougastel.**
Jean-Michel repose à la chambre funéraire de Ty Ar Menez à Plougastel.
Visites de 14 h à 17 h.
La famille remercie le personnel des soins intensifs neuro-chirurgie de l'hôpital de la Cavale Blanche pour son accompagnement.
Condoléances sur
www.pompesfunebresbodiger.com
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Aux fleurs seront préférés des dons pour l'association AJD-Bel Espoir.

PF Bodiger,
Plougastel-Daoulas, 02 98 40 25 80

Brest

C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès

Madame Renée ZNAMENACE'K
née HUET

à l'âge de 78 ans.
De la part de :
ses filles, Carole, Vanessa, Séverine;
son beau-fils, Julien Carnec;
ses petits-enfants, Ivann, Ethan, Zoé,
et toute la famille.
Une pensée pour Charly, son époux.

Un hommage lui sera rendu **jeudi 9 janvier, à 10 h 15, à la salle de cérémonie du Vern à Brest.**
Renée repose à la chambre funéraire de Roc Eclerc à Brest, au salon Molène. Visites de14 h à 18 h.

Roc Eclerc,
Brest, 02 29 00 40 00

Plantez un arbre pour honorer vos proches, rendez-vous dans la rubrique arbre sur avis-de-deces.ouest-france.fr

La parution des avis d'obsèques est prioritaire
Celle des remerciements peut se trouver décalée

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du
lundi 6 janvier 2025 :
469 678

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Inspection caméra des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en service et curage préalable

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom de l'acheteur : Quimperlé Communauté (Siret n° 24290069400165).
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication :
Profil acheteur : Mégalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : EA2024-24.
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Guillaume Raguin (guillaume.raguin@quimperle.bzh)
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.
Conditions de participation : selon le règlement de consultation (preuve par tout moyen).
Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.
Date et heure limites de réception des plis : 3 février 2025, 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du contrat
Intitulé du contrat : inspection caméra des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en service et curage préalable.
Codes CPV : 71631000.
Lieu principal d'exécution du contrat : Territoire de Quimperlé communauté.
Durée de l'accord-cadre : le contrat débutera effectivement à partir de sa notification.
Il est conclu pour un an, reconductible trois pour la même période.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Consultation allotie : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Variantes : interdites.

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Contrôles et tests préalables à la réception des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom de l'acheteur : Quimperlé Communauté (Siret n° 24290069400165).
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication :
Profil acheteur : Mégalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : EA2024-25.
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Guillaume Raguin (guillaume.raguin@quimperle.bzh)
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.
Conditions de participation : selon le règlement de consultation (preuve par tout moyen).
Technique d'achat : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.
Date et heure limites de réception des plis : 3 février 2025, 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du contrat :
Intitulé du contrat : contrôles et tests préalables à la réception des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable.
Codes CPV : 71631000.
Lieu principal d'exécution du contrat : territoire de Quimperlé communauté.
Durée de l'accord-cadre : le contrat débutera effectivement à partir de sa notification. Il est conclu pour un an, reconductible trois pour la même période.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Consultation allotie : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Variantes : interdites.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Audierne

Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation de l'école Pierre Le Lec (école maternelle, école élémentaire, restauration scolaire, salle de sport)

AVIS D'ATTRIBUTION

Maître d'ouvrage : commune d'Audierne, Hôtel de Ville 12, Quai Jean-Jaurès, 29770 Audierne.
Procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.
Objet du marché : mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation de l'école Pierre Le Lec (école maternelle, école élémentaire, restauration scolaire, salle de sport).
Attribution : par délibération n° DE2024-136 du conseil municipal du 11 décembre 2024, le marché suivant : SARL Brulé Architectes Associés, 2, rue Félix-Le-Dantec, 29000 Quimper, moyennant le prix de 450 152 euros HT pour la tranche ferme et 28 000 euros HT pour la tranche optionnelle, soit un total 478 152 euros HT soit 573 782,40 euros TTC.
Date de notification du marché : le marché a été notifié à l'entreprise le 31 décembre 2024.
Date d'envoi à la publication : 31 décembre 2024.

Avis administratifs

Communauté de communes
de PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY

Instauration du Droit de préemption urbain

AVIS ADMINISTRATIF

Par délibération en date du 10 décembre 2024 le conseil communautaire de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin-Porzay (CCPCP) a décidé d'instaurer un Droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbanisables et à urbaniser du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI-H), d'instaurer le Droit de préemption urbain renforcé sur les deux périmètres ORT de Châteaulin et de Pleyben, de déléguer une partie de l'exercice du DPU aux communes membres. La délibération sera affichée en mairies et au siège de la CCPCP pendant 1 mois.

dimanche ouest france

1 journal
4 cahiers

Notre publication adhère à

ARPP

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

SOLITUDES - DIFFICULTÉS
DÉCOURAGEMENT
Quand ça va mal !
SOS-AMITIÉ
est là pour vous écouter
(24 heures sur 24)

RENNES	02 99 59 71 71
NANTES	02 40 04 04 04
CAEN	02 31 44 89 89
LE MANS	02 43 84 84 84
ANGERS	02 41 86 98 98
BREST	02 98 46 46 46

La centrale des marchés
Par MEDIALEX
france marchés .com

Trouvez gratuitement
le bon marché public près de chez vous !
lacentraledes marches.com

Communauté de communes du PAYS BIGOUDEN SUD

Modification de droit commun n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune de PLOBANNALE-CLESCONIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) n° A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, a été ordonnée l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec Lesconil qui se déroulera du mercredi 22 janvier 2025 à 9 h 00 jusqu'au lundi 24 février 2025 à 16 h 30.
Objet de l'enquête
L'enquête publique porte sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil, qui a pour objet les points suivants :
- Modification des règlements écrit et graphique, et création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autres part pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit applicable à la zone Ui (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe «servitudes d'utilité publique» concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'Orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.
Personne responsable du projet
M. le Président de la CCPBS est responsable du projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès des services concernés au siège de la CCPBS sis 17, rue Raymonde-Folgoas-Guillou, 29120 Pont-l'Abbé ou par téléphone au 02 98 98 06 04 (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00).
Désignation du commissaire enquêteur
M. Jean-Jacques Le Goff, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.
Composition du dossier d'enquête
Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un résumé non technique, figurent dans le dossier d'enquête qui comprend également toutes les pièces requises au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ainsi qu'un dossier se rapportant à la publicité de l'enquête publique.
Siège de l'enquête et modalités de mise à disposition du dossier au public
Le siège de l'enquête publique est localisé en mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1, rue de la Mairie, 29740 Plobannalec-Lesconil. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Plobannalec-Lesconil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique est également consultable :
- sur le site internet de la CCPBS : https://www.ccpbs.fr/
- sur le site internet de la commune de Plobannalec-Lesconil : https://www.plobannalec-lesconil.bzh/
- sur le registre dématérialisé dédié : https://www.registre-dematerialise.fr/5908
Le dossier d'enquête publique est communicable par courrier à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.
Observations et propositions du public
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (mairie - 1, rue de la Mairie, 29740 Plobannalec-Lesconil), en précisant modification n° 3 du PLU de Plobannalec-Lesconil.
Les observations pourront également être adressées :
- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908
- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr
En précisant modification n° 3 du PLU de Plobannalec-Lesconil. Ces observations doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 évrier 2025 à 16 h 30. Les observations et propositions reçues par voie dématérialisée seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles de tous à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908
Dates et heures des permanences du commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public à la mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :
- le mercredi 22 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 31 janvier 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le mardi 11 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 24 février 2025 de 13 h 30 à 16 h 30.
Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.
Conclusions et rapport du commissaire enquêteur
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.
Suite de l'enquête publique
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden sud.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOBANNALEC-LESCONIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président de la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) n° A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, a été ordonnée l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil qui se déroulera du mercredi 22 janvier 2025 à 9h00 jusqu'au lundi 24 février 2025 à 16h30.

<u>Objet de l'enquête et caractéristiques principales du projet</u>

L'enquête publique porte sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil.
Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune de Plobannalec-Lesconil, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.
La modification a pour objet les points suivants :
- Modification des règlements écrit et graphique, et création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autres part pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit applicable à la zone Ui (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe « servitudes d'utilité publique » concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'Orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.

<u>Personne responsable du projet</u>

Monsieur le président de la CCPBS est responsable du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès des services concernés au siège de la CCPBS sis 17 rue Raymonde Folgoas Guillou 29120 Pont-l'Abbé ou par téléphone au 02.98.98.06.04 (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

<u>Désignation du commissaire enquêteur</u>

Monsieur LE GOFF Jean-Jacques a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes (décision n°E24000208/35 en date du 4 décembre 2024).

<u>Composition du dossier d'enquête</u>

Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un résumé non technique, figurent dans le dossier d'enquête qui comprend également toutes les pièces requises au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, ainsi qu'un dossier se rapportant à la publicité de l'enquête publique.

Siège de l'enquête et modalités de mise à disposition du dossier au public

Le siège de l'enquête publique est localisé en mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil.
Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de l'enquête pourra être consulté sur support papier et sur un poste informatique :
- en mairie de Plobannalec-Lesconil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Le dossier d'enquête publique est communicable par courrier à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également consultable :
- sur le site internet de la CCPBS : https://www.ccpbs.fr/
- sur le site internet de la commune de Plobannalec-Lesconil : https://www.plobannalec-lesconil.bzh/
- sur le registre dématérialisé accessible à partir de l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908

Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil), en précisant modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil.

Les observations pourront également être adressées :
- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908
- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr
En précisant modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil.

Ces observations doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 février 2025 à 16h30.
Il est précisé que toutes les observations et propositions reçues par voie dématérialisée seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles de tous à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908

Dates et heures des permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public à la mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :
- Le mercredi 22 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 31 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 11 février 2025 de 09h00 à 12h00
- Le lundi 24 février 2025 de 13h30 à 16h30
Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

Conclusions et rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.

Suite de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Le président de la CCPBS – Stéphane LE DOARÉ

Modification de droit commun n° 3 du PLU de Plobannalec-Lesconil

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur du « Grand Hôtel des Dunes »

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur du « Grand Hôtel des Dunes »

Sur le pilier à l'angle de l'impasse de la Palue

Le long du chemin côtier présent sur la parcelle du « Grand Hôtel des Dunes »

Secteur de Prat Ar Reun

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur de Prat Ar Reun

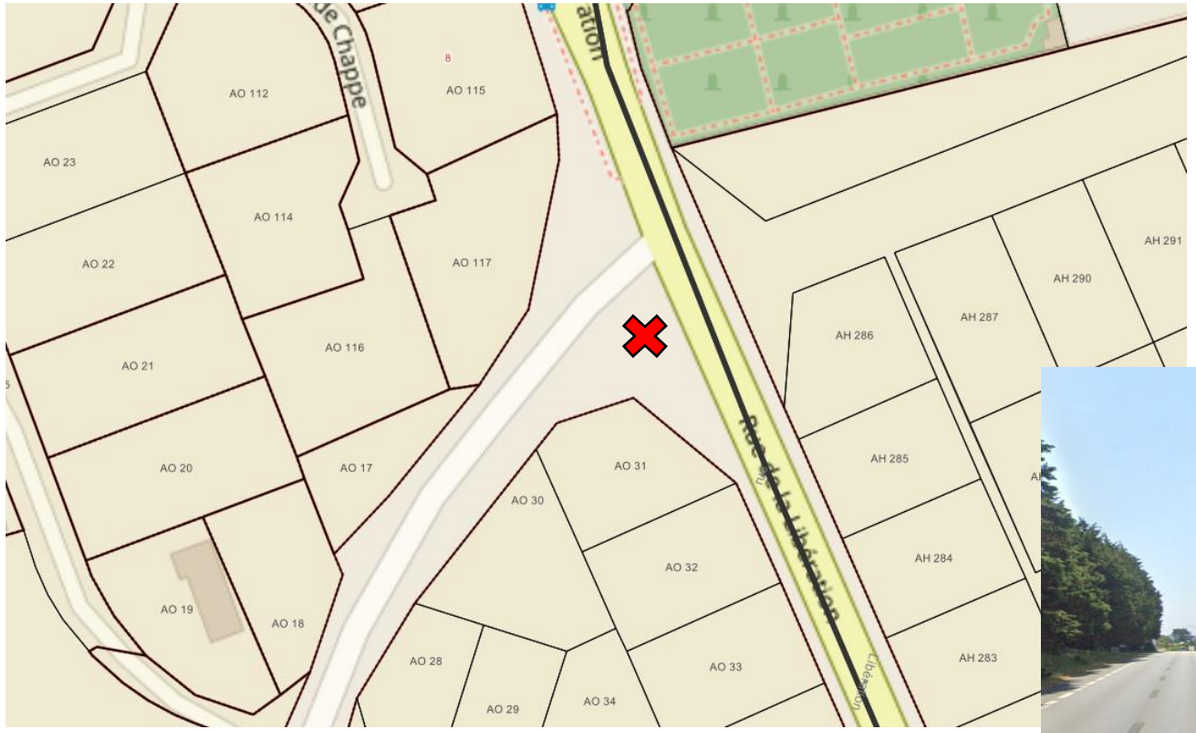

Sur le panneau d'affichage communal situé en bordure de voie

Secteur de Penareun

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur de Penareun

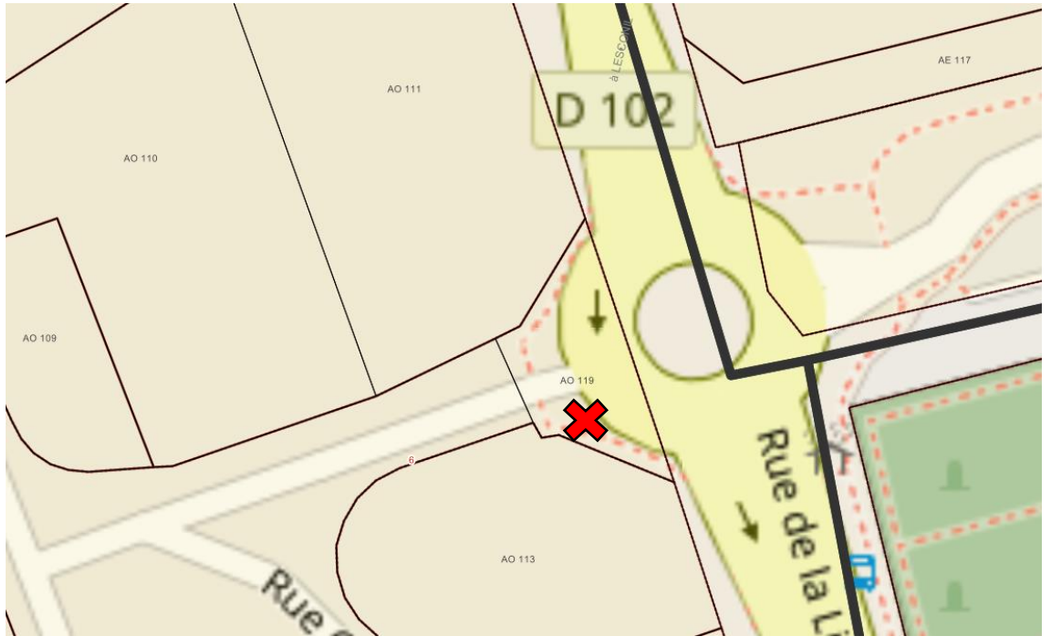

A proximité du totem de la ZA communautaire

Secteur de Quélarn

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur de Quélarn

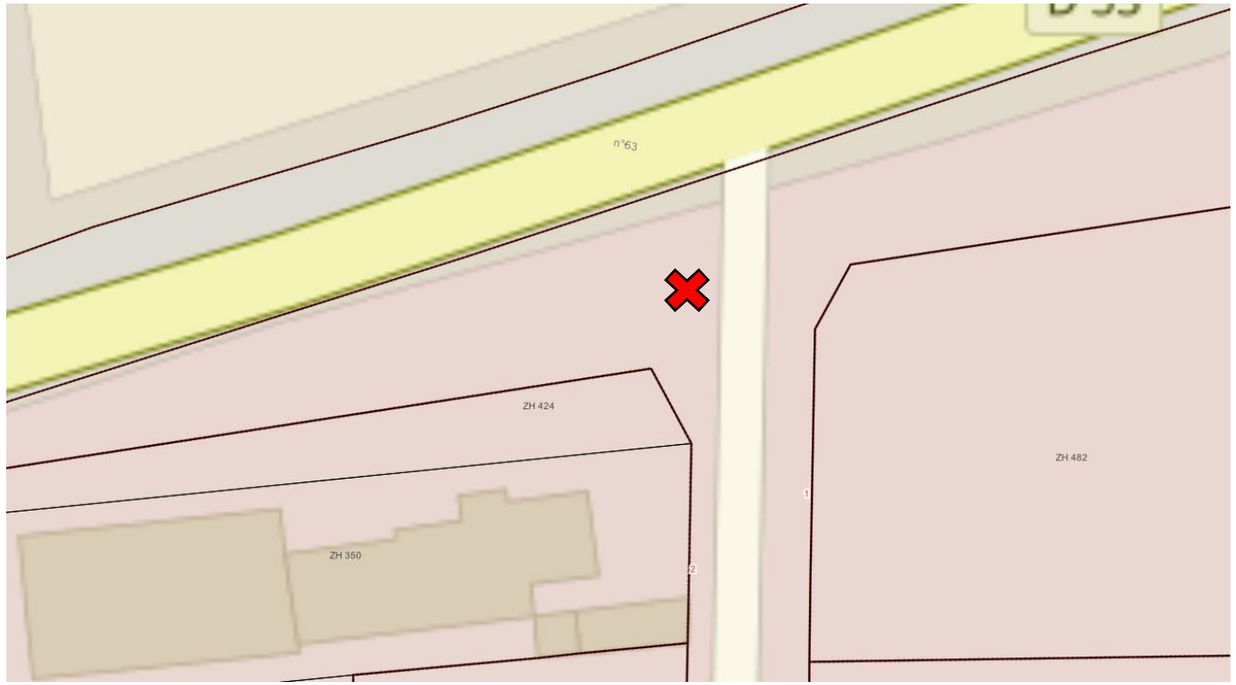

Sur le lampadaire à proximité du totem de la ZA communautaire

Secteur de Kerist

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur de Kerist

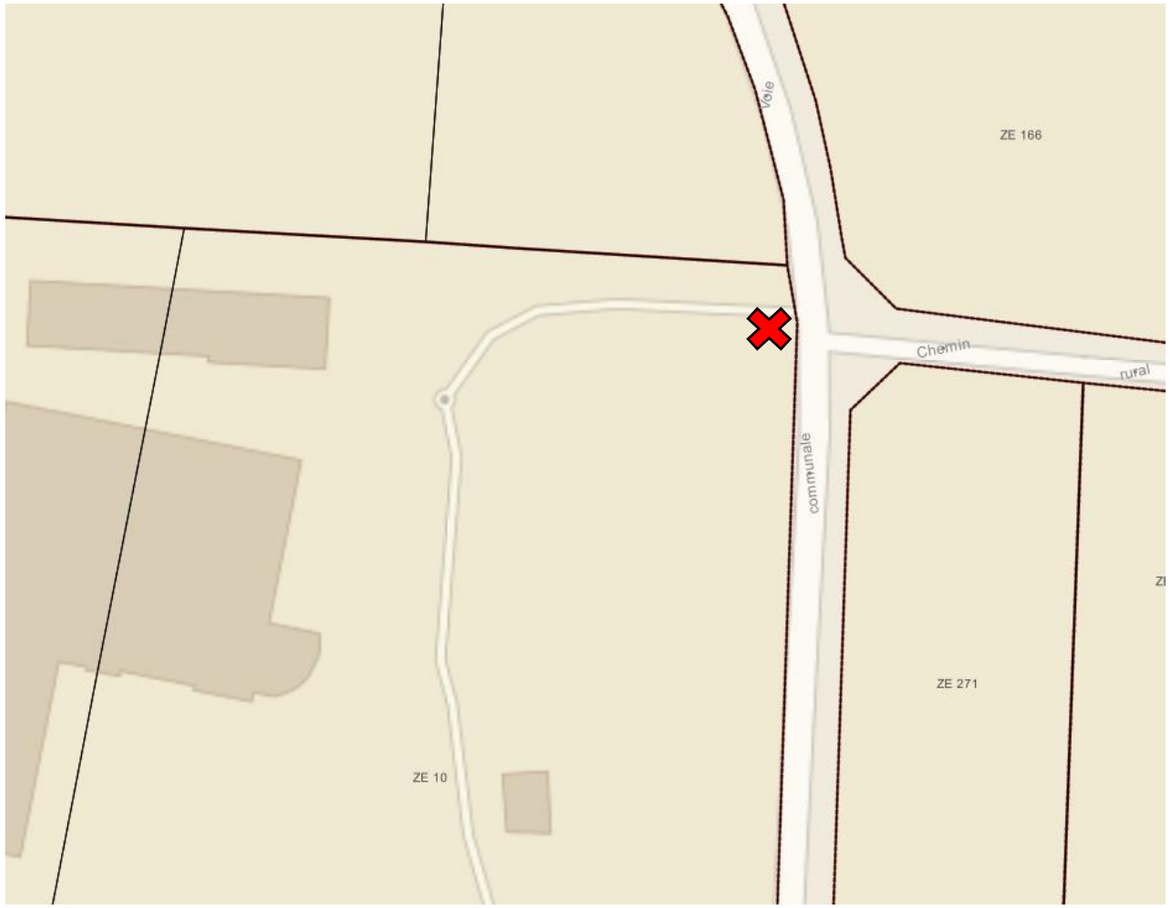

A proximité du panneau d'entrée du centre technique communautaire

Secteur de « Top garage » - route de Lesconil

Carte des sites d'affichage de l'enquête publique

Secteur de « Top garage » - route de Lesconil

Sur le grillage au niveau de l'entrée du garage

DEPARTEMENT DU FINISTERE

VILLE DE PLOBANNALEC-LESCONIL

POLICE MUNICIPALE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

Rapport n° 20250000000001

Annexes : Photos

Objet : Constat d'affichage

Le six janvier deux mille vingt-cinq

-- **NOUS** soussigné(s), PUSEY, Johan.
-- Agent de Police Judiciaire Adjoint.
-- En résidence à la police municipale de Plobannalec- Lesconil
-- Dûment agréé par Monsieur le Préfet et assermenté par Madame la Procureure de la République, près du Tribunal de Quimper
-- Vu les articles 21, 21-2, D14-1 et 73 du Code de Procédure Pénale --
-- Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

-- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Le lundi six janvier deux mille vingt-cinq, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant les avis d'enquête publique. Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le douze juillet deux mille six révisé de manière simplifiée le vingt-deux décembre deux mille dix, modifié les onze mars deux mille dix et vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf et mis à jour le dix-neuf octobre deux mille vingt et un. Ces affichages sont présents et visibles depuis la voie publique sur six sites de la commune de Plobannalec-Lesconil :

- **Secteur Grand Hôtel des Dunes –**

- Affichage présent réglementairement apposé sur le pilier situé à l'angle de l'impasse de la Palue
- Affichage présent le long du chemin côtier sur la parcelle du « Grand Hôtel des Dunes »

- **Secteur de Prat Ar Reun -**

- Affichage présent réglementairement apposé en bordure de la RD102, rue de la Libération.

- **Secteur de Penareun –**

- Affichage présent réglementairement apposé à proximité du totem de la ZA communautaire.

- **Secteur de Quélarn –**

- Affichage présent réglementairement apposé à proximité du totem de la ZA communautaire.

- **Secteur de Kerist -**

- Affichage présent réglementairement apposé à proximité du panneau d'entrée du centre technique communautaire.

- **Secteur de « Top garage » route de Lesconil**

Destinataires :

- **M. le Maire.**
- **M. l'Adjoint à l'Urbanisme.**
- **Mme la Directrice Générale des Services.**
- **Archives Police Municipale.**

- Affichage présent réglementairement apposé à proximité à proximité du totem du garage.

Précisons joindre des clichés photographiques en annexe du présent rapport.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de la commune de Plobannalec-Lesconil.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à PLOBANNALEC-LESCONIL
Le 06/01/2025.

Johan PUSEY

Gardien-Brigadier de Police Municipale

MAIRIE DE PLOBANNALEC-LESCONIL
29740

Ce document contient des données à caractère personnel et/ou sensibles, protégées dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Son utilisation doit respecter strictement les règles définies par le Délégué à la Protection des Données de la Collectivité, afin d'assurer la confidentialité des informations et le respect de la vie privée.

POLICE MUNICIPALE
PLOBANNALEC LESCONIL

Impression pièces jointes rapport

Informations principales

Date saisie : 06/01/2025 **Utilisateur saisie :** Johan PUSEY **Référence :** 20250000000001

Rédacteurs : Johan PUSEY

Pièces jointes

Nom du fichier : PJ_499.jpeg **Titre :** Quelarn

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Pièces jointes

Nom du fichier : PJ_500.jpeg **Titre :** "Top Garage"

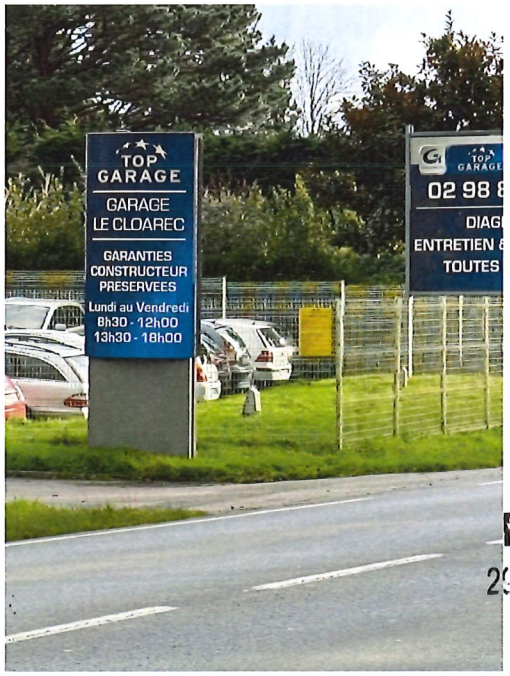

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Nom du fichier : PJ_501.jpeg **Titre :** Zone Prat ar Reun

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Pièces jointes

Nom du fichier : PJ_502.jpeg **Titre :** Penareun

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Nom du fichier : PJ_503.jpeg **Titre :** Grand Hôtel des Dunes côté rue Laënec

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Pièces jointes

Nom du fichier : PJ_504.jpeg

Titre : Grand Hôtel des Dunes côté sentier côtier

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Nom du fichier : PJ_505.jpeg

Titre : Secteur Kerist

POLICE MUNICIPALE
29740 PLOBANNALEC - LESCONIL
(FINISTERE)

Siège de la CCPBS

Agence postale de Lesconil

Mairie de Plobannalec-Lesconil

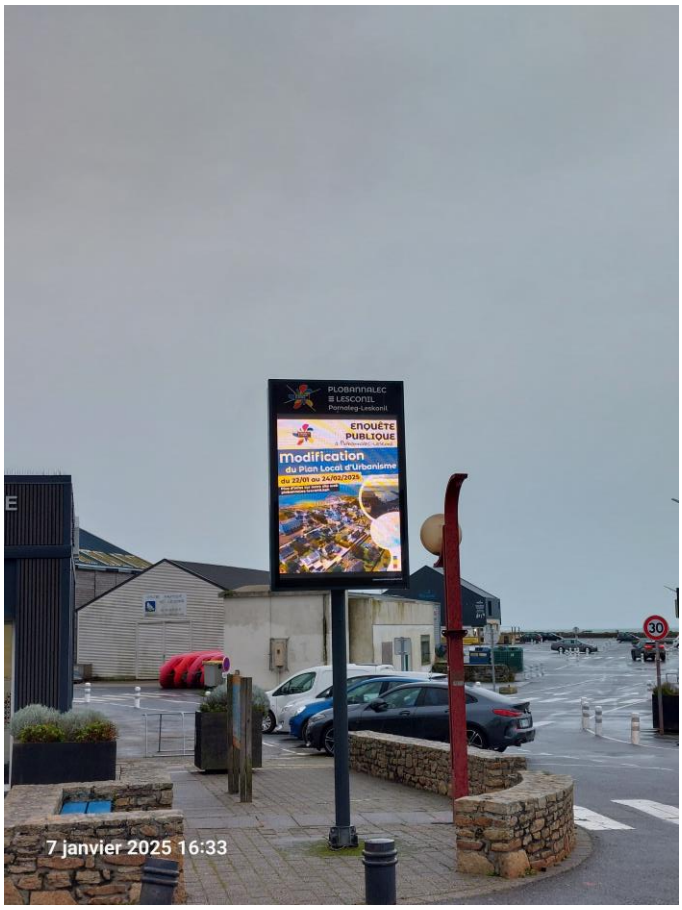
PLOBANNALEC
LESCONIL
Pornaleg-Leskonil
ENQUÊTE
PUBLIQUE
Modification
du Plan Local d'Urbanisme
du 22/01 au 24/02/2025
30
7 janvier 2025 16:33

PLOBANNALEC
LESCONIL
Pornaleg-Leskonil
oilettes
7 janvier 2025 16:24

Pays Bigouden Sud
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (https://www.ccpbs.fr/)

Ouverture d'une enquête publique à Plobannalec-Lesconil

Modification de droit commun n°3 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté n°A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOBANNALEC-LESCONIL qui se déroulera **du mercredi 22 janvier 2025 à 9 h au lundi 24 février 2025 à 16 h 30 en mairie de Plobannalec-Lesconil.**

Objets de la modification

La modification n°3 du PLU a pour objet les points suivants :

- Modification des règlements écrit et graphique, pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autre part créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Création d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de l'ancien grand hôtel des dunes pour encadrer l'aménagement du site et s'assurer de la compatibilité du projet avec

l'environnement naturel et urbain, ainsi que sur le secteur de Prat Ar Reun pour encadrer l'aménagement d'un lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit sur les zones Ui (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe « servitudes d'utilité publique » concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique comportant toutes les informations et modalités d'organisation sont téléchargeables sur cette page.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera disponible sur cette page et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908 (https://www.registre-dematerialise.fr/5908) dès l'ouverture de l'enquête publique le mercredi 22 janvier 2025 à 9 h. Il pourra également être consulté sur support papier en mairie de Plobannalec-Lesconil aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Observations et propositions

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908 (https://www.registre-dematerialise.fr/5908), en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « À l'attention du commissaire enquêteur ».
- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr (mailto:enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr), en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « À l'attention du commissaire enquêteur ».

Ces observations et propositions doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 février 2025 à 16 h 30.

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur Le Goff Jean-Jacques, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes, se tiendra à la disposition du public en mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :
- Le mercredi 22 janvier 2025 de 9 h à 12 h
- Le vendredi 31 janvier 2025 de 14 h à 17 h
- Le mardi 11 février 2025 de 9 h à 12 h
- Le lundi 24 février 2025 de 13 h 30 à 16 h 30

Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

Conclusions et rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.

Suite de l’enquête publique

À l’issue de l’enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l’enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Élaboration du PLUih en parallèle

Par ailleurs, la communauté de communes du Pays bigouden sud élabore actuellement un plan local d’urbanisme et d’habitat à l’échelle intercommunale – le **PLUiH**. Une fois approuvé, il deviendra le document de référence sur les 12 communes du Pays bigouden sud, et remplacera chacun des PLU communaux existants.
À partir de quand ? Son élaboration est en cours, et devrait aboutir en 2026. Dans l’attente, le PLU de Plobannalec-Lesconil continue de s’appliquer.

En savoir plus

- Arrêté d’ouverture de l’enquête publique (https://www.ccpbs.fr/media/2025/01/Arrêté-douverture-denquête-publique.pdf)
- Avis d’enquête publique (https://www.ccpbs.fr/media/2025/01/Avis-denquête-publique.pdf)

Categorie(s): Aménagement (https://www.ccpbs.fr/category/non-classe/)
Mot-clef(s): enquête publique (/tag/enquete-publique/) / plobannalec-lesconil (/tag/plobannalec-lesconil/) / PLU (/tag/plu/)

ACCÈS RAPIDE

ARTICLES EN RELATION

Catégorie(s) :

Stages multisports des vacances d’hiver à Loctudy (/2025/01/08/inscriptions-stages-multisports-au-stade-bigouden-hiver-25/)

Ouverture d’une enquête publique à Plobannalec-Lesconil (/2025/01/06/ouverture-dune-enquete-publique-a-plobannalec-lesconil/)

Délibérations du conseil communautaire du 05/12/2024 (/2024/12/13/conseilcommunautaire28032024-2-2-2-2-2-2-2/)

Délibérations du bureau communautaire du 05/12/2024 (/2024/12/06/conseilcommunautaire28032024-2-2-2-2-2-2/)

Délibérations du bureau communautaire du 14/11/2024 (/2024/11/20/conseilcommunautaire28032024-2-2-2-2-2/)

Actualité publiée le 6 janvier 2025

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLOBANNALEC-LESCONIL

Ouverture d'une enquête publique sur la commune de Plobannalec-Lesconil

Par arrêté n°A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOBANNALEC-LESCONIL qui se déroulera du mercredi 22 janvier 2025 à 9h00 au lundi 24 février 2025 à 16h30 en mairie de Plobannalec-Lesconil.

Objets de la modification

La modification n°3 du PLU a pour objet les points suivants :

- Modification des règlements écrit et graphique, pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autres part pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de l'ancien grand hôtel des dunes afin d'encadrer l'aménagement du site et s'assurer de la compatibilité du projet avec l'environnement naturel et urbain, ainsi que sur le secteur de Prat Ar Reun pour encadrer l'aménagement d'un lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit sur les zones UI (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe « servitudes d'utilité publique » concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique comportant toutes les informations et modalités d'organisation sont téléchargeables sur cette page.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera disponible sur cette page et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908 dès l'ouverture de l'enquête publique le mercredi 22 janvier 2025 à 9h00. Il pourra également être consulté sur support papier en mairie de Plobannalec-Lesconil aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Observations et propositions

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).
- Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil).
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908 , en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».
- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr , en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».

Ces observations et propositions doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 février 2025 à 16h30.

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur LE GOFF Jean-Jacques, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes, se tiendra à la disposition du public en mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :

- Le mercredi 22 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 31 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 11 février 2025 de 09h00 à 12h00
- Le lundi 24 février 2025 de 13h30 à 16h30

Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

Conclusions et rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.

Suite de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Elaboration du PLUih en parallèle

Par ailleurs, la communauté de communes du Pays bigouden sud élabore actuellement un plan local d'urbanisme et d'habitat à l'échelle intercommunale – le PLUIH. Une fois approuvé, il deviendra le document de référence sur les 12 communes du Pays bigouden sud, et remplacera chacun des PLU communaux existants.

Son élaboration est en cours, et devrait aboutir en 2026. Dans l'attente, le PLU de Plobannalec-Lesconil continue de s'appliquer.

Avis d'enquête publique → | Arrêté d'enquête publique →

AUTRES ACTUALITÉS

Conseil municipal du 09/01/2025 →

Bonne année 2025 ! Bloavezh mat ! →

Pays bigouden sud | Pont-l'Abb

facebook.com/paysbigoudensud/?locale=fr_FR

SIG · SIG du Pays Bigoud... · Tous les favoris

facebook

Adresse e-mail ou télép · Mot de passe · Se connecter · Informations de compte oubliées ?

et nos emplois !

Pays bigouden sud

10 K J'aime • 12 K followers

Publications · À propos · Reels · Photos · Vidéos

Intro

Page officielle de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Page · Service public

17 rue Raymonde Folgoas Guillou, Pont-l'Abbé, France

02 98 87 14 42

contact@ccpbs.fr

ccpbs.fr

Actuellement ouvert

Recommandé par 94 % (32 avis)

Photos

Toutes les photos

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires · Cookies · Paramètres des cookies · Plus · Meta © 2025

Pays bigouden sud
16 h

Vous souhaitez donner votre avis, émettre des observations, sur la modification du Plan local d'urbanisme de Plobannalec ?
Après en avoir pris connaissance sur les sites Internet de la CCPBS, donnez votre avis par courrier à : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr

OÙ CONSULTER LE DOSSIER ?
En version papier en mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1, rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h dès le 22 janvier.
En version dématérialisée sur le registre à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908

En savoir plus : https://www.ccpbs.fr/.../ouverture-dune-enquete-publique.../

1 · 1

J'aime · Commenter

Connectez-vous ou inscrivez-vous sur Facebook pour communiquer avec vos amis, votre famille et vos connaissances.

Se connecter · ou · Créer nouveau compte

5°C Nuageux · Rechercher · 09:42 07/01/2025

Pays bigouden sud (@paysbigo

instagram.com/paysbigouden/?hl=fr

SIG | SIG du Pays Bigoud... | Tous les favoris

Instagram

Se connecter | S'inscrire

paysbigouden | Suivre | Contacter | •••

1404 publications | 5 253 followers | 397 suivi(e)s

Pays bigouden sud

paysbigouden

Service local

Compte officiel de la communauté de communes du Pays bigouden sud (29).

17 rue Raymonde Folgoas Guillou, Pont-l'Abbé 29120

docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe9c_8ozyEonNOFKvWtpIFNK0dhq7cS2TjFixMfzrAkdEY-6g/viewform + 4

Sud Bigouden | Achetons local

PUBLICATIONS | REELS | IDENTIFIÉ(E)

5°C Nuageux | Rechercher | 09:45 07/01/2025

Ville de Plobannalec-Lesconil | facebook

facebook.com/villeplobannaleclesconil/?locale=fr_FR

SIG · SIG du Pays Bigoud... · Tous les favoris

facebook

Adresse e-mail ou télép · Mot de passe · Se connecter · Informations de compte oubliées ?

Ville de Plobannalec-Lesconil

Intro

Page officielle de la Ville de Plobannalec-Lesconil

Page · Hôtel de Ville

Rue de la Mairie, Plobannalec, France

02 98 82 20 22

accueil@plobannalec-lesconil.fr

villedeplobannaleclesconil

plobannalec-lesconil.bzh

Actuellement ouvert

Photos Toutes les photos

Informations concernant les données de statistiques de Page · Confidentialité · Conditions générales · Publicités · Choix publicitaires [> · Cookies · Paramètres des cookies · Plus · Meta © 2025

0

J'aime · Commenter

Ville de Plobannalec-Lesconil
17 h ·

Enquête publique sur la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil

Du 22 janvier au 24 février 2025, une enquête publique est ouverte concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Venez consulter le dossier et partager vos observations !

Pour plus d'infos, consultez l'article complet sur notre site web
https://www.plobannalec-lesconil.bzh/modification-de.../

#Urbanisme #PlobannalecLesconil #CCPBS #EnquêtePublique

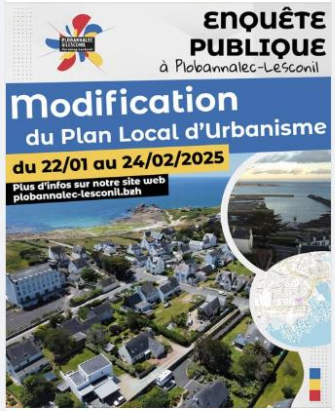

4 · 3

J'aime · Commenter

Ville de Plobannalec-Lesconil
Hier, à 00:00 ·

Connectez-vous ou inscrivez-vous sur Facebook pour communiquer avec vos amis, votre famille et vos connaissances.

Se connecter · ou · Créer nouveau compte

https://www.facebook.com/hashtag/urbanisme?__eep__=6&__cft__[0]=AZW8pJgGyvo_iroQWGblAVcWnyOIBdz59riYL...

5°C Ciel couvert · Rechercher · 09:33 07/01/2025

VILLE DE PLOBANNALEC-LESCO

instagram.com/villedeplobannaleclesconil/

SIG | SIG du Pays Bigoud... | Tous les favoris

Instagram

Se connecter | S'inscrire

villedeplobannaleclesconil | Suivre | Contacter | •••

640 publications | 1008 followers | 4 suivi(e)s

VILLE DE PLOBANNALEC-LESCONIL
Mairie
Compte Instagram officiel de la Ville de Plobannalec-Lesconil (29)
www.plobannalec-lesconil.com

PUBLICATIONS | REELS | IDENTIFIÉ(E)

5°C
Ciel couvert

Rechercher

09:36
07/01/2025

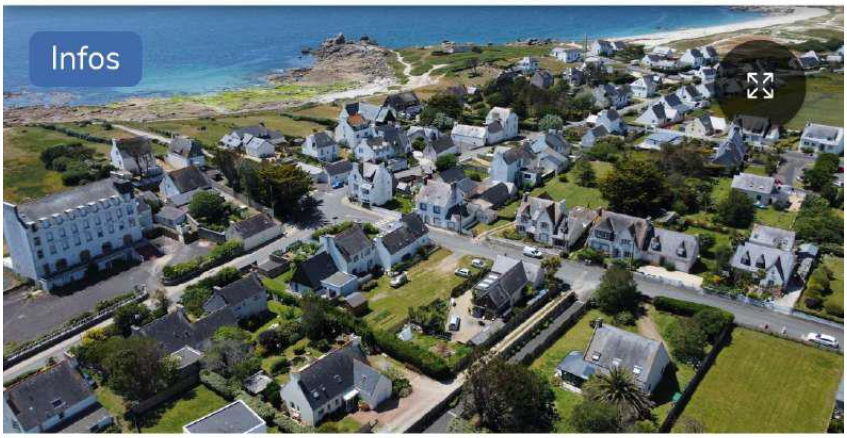

Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannalec-Lesconil

Publié le 6 janvier 2025 à 14:59

Ouverture d'une enquête publique sur la commune de Plobannalec-Lesconil

Par arrêté n°A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, le président de la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOBANNALEC-LESCONIL qui se déroulera du mercredi 22 janvier 2025 à 9h00 au lundi 24 février 2025 à 16h30 en mairie de Plobannalec-Lesconil.

Objets de la modification

La modification n°3 du PLU a pour objet les points

Objets de la modification

La modification n°3 du PLU a pour objet les points suivants :

- Modification des règlements écrit et graphique, pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autres part pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de l'ancien grand hôtel des dunes afin d'encadrer l'aménagement du site et s'assurer de la compatibilité du projet avec l'environnement naturel et urbain, ainsi que sur le secteur de Prat Ar Reun pour encadrer l'aménagement d'un lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit sur les zones Ui (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe « servitudes d'utilité publique » concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique comportant toutes les informations et modalités d'organisation sont téléchargeables sur cette page.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera disponible sur cette page et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908 dès l'ouverture de l'enquête publique le mercredi 22 janvier 2025 à 9h00. Il pourra également être consulté sur support papier en mairie de Plobannalec-Lesconil aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Observations et propositions

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).
- Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil).
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908, en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr, en

Observations et propositions

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).
- Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil).
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5908, en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».
- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr, en précisant la mention « Enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur ».

Ces observations et propositions doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 février 2025 à 16h30.

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur LE GOFF Jean-Jacques, désigné en

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur LE GOFF Jean-Jacques, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes, se tiendra à la disposition du public en mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :

- Le mercredi 22 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 31 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 11 février 2025 de 09h00 à 12h00
- Le lundi 24 février 2025 de 13h30 à 16h30

Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

Conclusions et rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.

Suite de l'enquête publique

que sur le site internet de la CCPBS (https://www.ccpbs.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.

Suite de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud.

Elaboration du PLUih en parallèle

Par ailleurs, la communauté de communes du Pays bigouden sud élabore actuellement un plan local d'urbanisme et d'habitat à l'échelle intercommunale – le PLUiH. Une fois approuvé, il deviendra le document de référence sur les 12 communes du Pays bigouden sud, et remplacera chacun des PLU communaux existants.

Son élaboration est en cours, et devrait aboutir en 2026. Dans l'attente, le PLU de Plobannalec-Lesconil continue de s'appliquer.

Avis d'enquête publique
Arrêté d'enquête publique